

COVID-19 – Foire aux questions Personnel et corps professoral

Le Comité mixte sur la santé et la sécurité de l'Université Saint-Paul continue de suivre l'évolution de la situation concernant la COVID-19 et suit les recommandations de Santé publique Ottawa, de Santé publique Ontario et de l'Agence de santé publique du Canada.

En plus de respecter les directives officielles de l'université en matière de santé et de sécurité, le corps professoral et le personnel sont invités à se tenir informés et à suivre les recommandations des agences mentionnées ci-dessus.

Si vous avez d'autres questions concernant les protocoles de l'Université Saint-Paul relatifs à la COVID-19, veuillez communiquer avec le service des ressources humaines, à RH-HR@ustpaul.ca.

- [RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX](#)
- [TRAVAILLER SUR LE CAMPUS](#)
- [CORPS PROFESSORAL](#)
- [INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES](#)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Qu'est-ce que je dois savoir avant de venir sur le campus?

Vous êtes invités à passer l'[auto-évaluation pour la COVID-19](#) préparée par le gouvernement de l'Ontario avant de venir sur le campus. Cela vous aidera à déterminer s'il est sûr pour vous, et pour les autres, de vous présenter sur le campus.

Veillez également vous familiariser avec les directives générales de l'USP en matière de santé et de sécurité pour la COVID-19 :

- Si vous présentez des symptômes de COVID-19, ne venez pas sur le campus. [Subissez un test de dépistage](#) et restez chez vous jusqu'à ce que vous receviez les résultats. Pour en savoir plus, voir «J'ai reçu un résultat positif au test pour la COVID-19. Que dois-je faire? » ci-dessous.
- Sur le campus, tout le monde est tenu de porter un masque ou un couvre-visage dans tous les espaces communs intérieurs.
- Les salles de classe ont été réaménagées pour assurer une distance de deux mètres entre les étudiants – nous comptons sur chacun, chacune d'entre vous pour respecter cette distance physique. Le port d'un masque ou d'un couvre-visage n'est pas obligatoire si la distance physique de deux mètres est respectée. Pour en savoir plus, voir «J'ai des cours sur le campus; les salles de classe sont-elles désinfectées entre les cours? » ci-dessous.
- Lavez-vous les mains aussi souvent que possible. Des stations de désinfection des mains ont également été installées sur le campus.
- Vous devez avoir votre carte étudiante ou d'employé pour avoir accès à la bibliothèque.
- Il ne doit y avoir qu'une seule personne à la fois dans l'ascenseur. Veuillez réserver l'utilisation des ascenseurs aux personnes ayant des difficultés de mobilité.
- Pas plus de deux personnes peuvent se trouver dans les toilettes en même temps – veuillez attendre à l'extérieur, tout en respectant la distance requise de deux mètres, jusqu'à ce que les toilettes se libèrent.
- Lorsque vous mangez à la cafétéria, maintenez une distance physique entre vous – au moins deux mètres de distance en tout temps.

Comment les directives et les procédures relatives à la COVID-19 sont-elles établies à l'USP?

Le Comité mixte de santé et de sécurité (CMSS) se réunit régulièrement pour discuter des problèmes de santé et de sécurité du personnel, notamment ceux liés à la pandémie de COVID-19 en cours. Lors de ces réunions, le CMSS élabore des recommandations pour répondre à ces préoccupations.

Le CMSS soumet ses recommandations au comité exécutif de l'université pour approbation et mise en œuvre.

À quelle fréquence ces lignes directrices et procédures relatives à la COVID-19 sont-elles révisées et mises à jour?

Le CMSS continue de se réunir régulièrement pour répondre aux préoccupations du personnel et du corps professoral et pour s'assurer que les protocoles de l'université concernant la COVID-19 sont conformes aux recommandations des autorités de santé publique.

Des rapports sont-ils en cours d'élaboration pour réviser et améliorer la réponse de l'USP à la COVID-19?

Cet été, un sous-comité du CMSS a procédé à un examen de la réponse de l'université à la COVID-19 et a mis en évidence les points forts ainsi que les aspects à améliorer.

Dois-je porter un masque ou un couvre-visage lorsque je me trouve sur le campus?

Tout le monde est tenu de porter un masque ou un couvre-visage dans les espaces communs intérieurs du campus, notamment la bibliothèque, les couloirs, les escaliers, les toilettes et les ascenseurs.

L'Université me fournira-t-elle un masque ou un couvre-visage?

Les membres de la communauté universitaire doivent fournir leur propre masque ou couvre-visage lorsqu'ils viennent sur le campus.

Que dois-je faire si les directives concernant les masques ne sont pas respectées?

Nous avons tous un rôle à jouer pour assurer le respect des directives et la sécurité de notre université. Des panneaux ont été installés à l'entrée des bâtiments pour rappeler l'exigence du port du masque au corps professoral, au personnel, à la population étudiante et à tout visiteur ou membre du public.

Nous encourageons les rappels amicaux entre collègues; nous vous demandons toutefois d'éviter toute confrontation lorsque vous abordez le fait que quelqu'un ne respecte pas une directive. Si vous pensez que votre intervention pourrait conduire à une confrontation, veuillez envisager de parler à votre supérieur hiérarchique pour régler le problème.

Comment l'Université gère-t-elle le nombre de personnes présentes sur le campus?

Selon les inscriptions actuelles, l'Université s'attend à ce que moins du quart de la population étudiante se présente sur le campus. Celui-ci dispose de suffisamment d'espace pour permettre à la population étudiante, au corps professoral et au personnel de respecter la distanciation physique.

L'Université effectuera-t-elle des recherches de contacts au sein de la communauté de l'USP?

L'administration de l'université collaborera pleinement avec les autorités de santé publique pour faire appliquer les procédures de recherche de contacts au sein de la communauté de l'USP.

Si un cas de COVID-19 est confirmé sur le campus, cela sera-t-il communiqué à la communauté de l'USP?

L'administration de l'université tiendra la communauté de l'USP informée s'il y a des cas confirmés de COVID-19 sur le campus. Cette information sera communiquée aux étudiants par courriel (sur leur compte étudiant @uottawa.ca).

Afin de préserver la confidentialité, aucun détail sur la ou les personnes concernées ne sera fourni.

La recherche des contacts relève de la responsabilité de Santé publique Ottawa.

TRAVAILLER SUR LE CAMPUS

J'ai des enfants de niveau primaire et secondaire qui doivent rester à la maison et/ou je ne trouve pas de service de garde pour mes enfants. Quelles sont mes options?

L'Université Saint-Paul est consciente que la situation actuelle est difficile pour tout le monde. Elle s'efforce donc de répondre dans la mesure du possible aux besoins du personnel et des membres du corps professoral. Veuillez contacter votre superviseur immédiat pour discuter des dispositions à prendre.

Quelles sont mes options si je ne me sens pas à l'aise de travailler pendant cette période difficile?

Veuillez en informer votre supérieur immédiat et communiquer le service des ressources humaines à RH-HR@ustpaul.ca pour savoir si vous disposez d'une banque de congés. Si vous avez droit à un congé payé, vous pouvez demander votre congé directement dans la plateforme [Work Force Now](#) (WFN).

Pour tout renseignement sur les soldes de congés, accédez à [WFN](#) et rendez-vous sur *Moi-même* → *Congés* → *Solde de congés*.

Pendant cette circonstance exceptionnelle, l'Université Saint-Paul permettra l'accès aux banques de congés dans l'ordre suivant :

- Congé pour urgence personnelle (comme prévu dans votre convention collective);
- Congé de maladie;
- Congé de vacances;
- Et/ou heures supplémentaires accumulées.

Si vous n'avez pas droit à un congé payé, des **congés non payés** vous sont offerts en vertu des [normes d'emploi de l'Ontario](#).

Quelle est la procédure de demande d'équipement de protection individuelle (EPI) pour les tâches liées au travail?

Discutez de votre demande à votre supérieur hiérarchique. Si vous ne recevez pas de réponse, vous pouvez également vous adresser à votre représentant au Comité mixte de santé et de sécurité.

Représentants syndicaux

Personnel administratif – Alexandra Mongrain, amongrain@ustpaul.ca

Professeurs à temps plein – Amanda Wilson, awilson@ustpaul.ca

Professeurs à temps partiel – William Cornet, wcornet@ustpaul.ca

Représentants de la direction

Christina McLoughlin, cmcLoughlin@ustpaul.ca

Michel Drapeau, mdrapeau@ustpaul.ca

Jérémie LeBlanc, jleblanc@ustpaul.ca

Quelles sont mes options si j'avais prévu des vacances mais que mes projets de voyage sont maintenant modifiés ou annulés?

Veuillez en informer votre supérieur immédiat et communiquer avec les ressources humaines à RH-HR@ustpaul.ca pour obtenir de l'aide.

Je crains d'avoir la COVID-19, que dois-je faire?

Si vous ne vous sentez pas bien ou si vous pensez avoir été en contact avec une personne qui a la COVID-19, ne venez pas au bureau. Rendez-vous dans l'un des [centres d'évaluation désignés](#) à Ottawa pour subir un test de dépistage.

Veuillez en informer votre supérieur immédiat et les ressources humaines (RH-HR@ustpaul.ca).

Assurez-vous de vous isoler et de ne pas venir sur le campus jusqu'à ce que vous receviez la confirmation d'un résultat négatif.

Serai-je payé pendant que j'attends les résultats de mon test à la maison?

Il existe différents types de congés, rémunérés ou non, offerts aux employés. Veuillez vous adresser à votre supérieur immédiat pour discuter de votre situation. Il est également possible que votre superviseur approuve le travail à distance, le cas échéant.

Veuillez communiquer avec les Ressources humaines (RH-HR@ustpaul.ca) pour discuter des autres possibilités de congé.

J'ai reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19. Que dois-je faire?

Si vous recevez un résultat de test positif, veuillez en informer votre supérieur immédiat et les ressources humaines (RH-HR@ustpaul.ca). Vos informations resteront totalement confidentielles.

Il est important de coopérer avec Santé publique Ottawa pour la recherche de contacts et de suivre les autres instructions.

J'ai reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19. À quel moment pourrai-je reprendre le travail en toute sécurité?

Dans ce cas, veuillez suivre les instructions de Santé publique Ottawa.

Que se passe-t-il si je n'ai pas accumulé suffisamment de congés de maladie pour combler la période d'auto-isolement requise?

Il existe différents types de congés, payés ou non, offerts aux employés. Veuillez vous adresser à votre supérieur hiérarchique pour discuter de votre situation. Il est également possible que votre superviseur approuve le travail à distance, le cas échéant.

Veuillez communiquer avec les ressources humaines (RH-HR@ustpaul.ca) pour discuter des autres possibilités de congé.

J'ai reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19, mais je me sens suffisamment bien pour travailler. Puis-je travailler de chez moi?

Veuillez discuter de votre situation avec votre supérieur hiérarchique. Celui-ci travaillera avec les ressources humaines pour déterminer les options qui vous sont offertes.

Que se passe-t-il si un collègue reçoit un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19?

Santé publique Ottawa se chargera de la recherche des contacts. L'administration de l'université collaborera pleinement avec les autorités de santé publique pour faire appliquer les procédures de recherche des contacts au sein de la communauté de l'USP.

Des soutiens supplémentaires sont-ils offerts au corps professoral et au personnel qui peuvent avoir besoin d'un soutien en matière de santé mentale?

Pour le corps professoral et le personnel qui sont actuellement inscrits au programme de prestations de santé auprès de notre fournisseur d'assurance Sun Life, vous pouvez accéder au programme d'aide aux employés (PAE), offert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, si vous avez besoin d'une aide confidentielle et immédiate pour tout problème lié au travail, à la santé ou à la vie en général.

Vous pouvez contacter votre PAE :

Par téléphone : 1 855 544-7722

Site Web : www.workhealthlife.com/sunlife

Téléchargez l'application MyEAP sur votre App Store.

CORPS PROFESSORAL

Je donne des cours sur le campus; les salles de classe sont-elles désinfectées entre les cours?

Les salles de classe seront désinfectées quotidiennement, mais les étudiants et les professeurs sont invités à désinfecter leur bureau avant et après les cours. Du désinfectant et des chiffons seront disponibles dans toutes les salles de classe.

Les professeurs sont invités à rappeler leur responsabilité aux étudiants au début et à la fin des cours.

La disposition des salles de classe a-t-elle changé à cause de la COVID-19?

Les salles de classe ont été réaménagées pour assurer une distance de deux mètres entre les étudiants – nous comptons sur chacun, chacune pour respecter cette distance physique.

Les étudiants sont-ils tenus de porter un masque pendant les cours?

Les masques sont recommandés dans les salles de classe, mais ils ne sont pas obligatoires lorsque la distance physique est maintenue.

Comment la session d'hiver 2021 sera-t-elle affectée?

Pour la planification du trimestre d'hiver 2021, l'USP continuera à suivre les recommandations des autorités de santé publique.

L'administration de l'université continuera d'informer la communauté de l'USP au fur et à mesure que des décisions seront prises.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Comment puis-je me protéger contre la COVID-19?](#)

[Comment puis-je réduire au minimum mon exposition à la COVID-19 lorsque je sors?](#)

[Quels sont les symptômes de la COVID-19?](#)

[Où puis-je subir un test de dépistage pour la COVID-19 à Ottawa?](#)

[Après le dépistage...](#)